



**ARRETE TEMPORAIRE DE POLICE PORTANT INTERDICTION DE LA CIRCULATION
« SAUF AUX RIVERAINS » SUR VOIES COMMUNALES**

Le Maire de la commune de Mégevette (Haute-Savoie),

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-323 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi n°2004-809 en date du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212.1 – L2212.2 – L2213.1 et L2213.2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

Vu la demande présentée par l'entreprise OT ENGINEERING, 10 chemin du Vieux Chêne, 38240 MEYLAN, en date du 1^{er} mars 2019, en vue d'effectuer des travaux de déploiement de fibre optique,

Considérant que ces travaux de voirie sont de nature à empiéter sur la chaussée,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu d'interdire la circulation de tous les véhicules sur les voies communales concernées, sauf aux riverains.

ARRETE

Article 1^{er} :

Pendant la période du 11 mars au 24 avril 2019, la circulation de tous les véhicules empruntant les voies communales dites «n°213 route du Château», «n°6 route de la Chapelle », « n°202 route du Rafour », seront interdites, sauf aux riverains.

Cette interdiction ne concerne pas les véhicules de l'entreprise.

Article 2 :

La signalisation et le balisage du chantier seront assurés par l'entreprise, sous le contrôle des services techniques de la mairie.

Article 3 :

Monsieur le Maire, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de St-Jeoire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Marignier/Saint-Jeoire
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Jeoire
- L'entreprise OT ENGINEERING

Fait à Mégevette, le 4 mars 2019

Le Maire,



Max MEYNET-CORDONNIER